



**Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !**

INFOS PRATIQUES

Pays de Grasse Rénov' est l'Espace Conseil France Rénov' le plus
proche de chez vous

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi, permanence téléphonique de 9h à 12h

Information et conseil téléphonique, en visio-conférence ou
physique de 14h à 17h sur rendez-vous

Contact : renovation.habitat@paysdegrasse.fr



www.paysdegrasse.fr/pays-de-grasse-renov



04 89 35 91 92

**France
services**

france-services.gouv.fr

**France services vous aide
dans vos démarches**

Vous rencontrez des difficultés avec les
démarches numériques ou administratives ?
Les conseillers France services peuvent
vous appuyer dans votre demande d'aide.

LES
02^{ET}
03
OCTOBRE



Pour une énergie,
moins chère,
plus souveraine
et plus durable.



UN PROJET DE RÉNOVATION ?
**Rencontrez
un conseiller
France Rénov' à Grasse**

DE 10H À 17H – COURS HONORÉ CRESPIER

Qu'est-ce que France Rénov' ?

France Rénov' est le service public pour la **rénovation énergétique** et l'**adaptation des logements à la perte d'autonomie** :

- des conseils gratuits, neutres et indépendants ;
- des informations sur les aides financières auxquelles vous avez droit ;
- un accompagnement pour réaliser votre projet de travaux ;
- un service de proximité co-financé par les collectivités locales.

Pourquoi rénover mon logement ?

- En améliorant l'efficacité énergétique de votre logement, vous faites des économies et vous vous sentez mieux chez vous.
- En adaptant votre logement, vous prévenez les chutes et vous gagnez en autonomie.

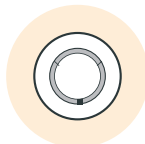
Les aides financières s'adaptent à vos besoins pour améliorer votre quotidien, quel que soit votre âge.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

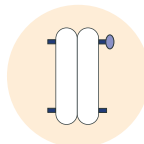
Pour la rénovation énergétique



→ Isolation

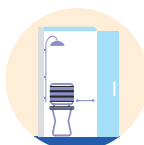


→ Ventilation



→ Système de chauffage

Pour l'adaptation à la perte d'autonomie



→ Douche de plain-pied



→ Monte-escalier électrique



→ Volets roulants électriques

570

Espaces Conseil partout en France

Les 5 étapes de mon parcours



1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour concevoir mon projet et connaître mes aides.



2

Pour une rénovation d'ampleur, je suis mis en relation avec **Mon Accompagnateur Rénov'** qui suit mon projet de A à Z.



3

Je demande des devis auprès d'artisans et dépose ma demande d'aide en ligne.



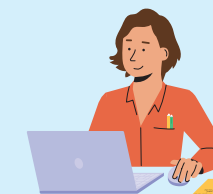
4

Je fais réaliser mes travaux après acceptation de ma demande d'aide.



5

Je dépose mes factures en ligne et demande le versement de ma prime.



Un parcours accompagné

Pour les rénovations énergétiques d'ampleur, vous êtes accompagné par **Mon Accompagnateur Rénov'**. Cet interlocuteur de confiance vous guide à chaque étape de votre projet.